

Lettre adressée à la SAS pour l'informer que l'apporteur en numéraire entend bénéficier d'une réduction d'impôt

(La forme est un peu protocolaire mais bon...)

[Lettre recommandée AR] a adressé à Axel de Haas, SAS Terres Communes, Bois Bas , 34 210 Minerve.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'au titre d'un apport en numéraire effectué, à l'occasion de l'augmentation de capital de la SAS *Terres Communes*, j'ai décidé de bénéficier des dispositions de l'article 199 *terdecies-O A* du CGI ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % des versements afférents à mon versement en numéraire, et ce dans certaines limites.

Je vous informe que je transmettrai au centre des impôts de mon domicile, lors de ma prochaine déclaration d'impôt sur le revenu, l'état individuel prévu par l'article 46 A I de l'annexe III au CGI. Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'affecter sur un compte spécial les actions m'ouvrant droit au bénéfice de cette réduction et d'adresser parallèlement un duplicata de l'état individuel à la Direction des services fiscaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature de l'associé]

(c'est à dire en clair, remplir sur la déclaration la ligne correspondant à l'achat d'actions, conserver l'accusé de reception de la lettre, et c'est tout, terres Commune se charge du reste)